

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 20 mai 2008, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Guy Leclair, Robert Savard, Jacques Smith, Jean-Jacques Leduc, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Dépôt d'une pétition à l'effet de nommer l'actuel aréna Salaberry au nom de Kitoute Joannette.
- Félicitations adressées au personnel du service des requêtes au Service de l'environnement et des travaux publics pour l'excellent travail effectué en termes de délai de réponse et de suivi aux demandes formulées par l'intermédiaire de ce service.
- Remerciements d'un représentant de Jeunesse Canada Monde pour la participation de la Ville à ce programme et demande de familles d'accueil pour héberger les participants.

2008-05-249 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 mai 2008.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2008, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 29 AVRIL 2008

5. DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1 Nomination d'un nouveau membre au comité de développement économique
- 5.2 Adoption de la politique familiale, du plan d'action et des affectations budgétaires
- 5.3 Vente du lot 1342-2 situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron à Morguard Industrial Properties (1) inc. et Société de portefeuille Morguard (Québec) inc./Morguard Holdings (Quebec) inc.

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois d'avril 2008
- 6.2 Nomination au poste de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.3 Nomination au poste de technicien en génie civil à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire
- 6.4 Nomination au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie
- 6.5 Nomination au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire
- 6.6 Nomination au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire
- 6.7 Nomination au poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines
- 6.8 Décision quant au maintien en poste de l'employé 6930
- 6.9 Acceptation de la retraite de monsieur Michel Desrochers au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.10 Nomination au poste d'inspecteur en construction à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire

7. SERVICE DU GREFFE

N/A

8. SERVICE DU CONTENTIEUX

N/A

9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 115 au montant de 3 832 538,24 \$
- 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 14 mai 2008

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Autorisation d'un permis de boisson à L'Ordre Loyal des Moose lors d'un pique-nique annuel
- 10.2 Autorisation d'un permis de boisson aux Chevaliers de Colomb de Salaberry-de-Valleyfield, conseil 1180, lors de diverses activités
- 10.3 Autorisation d'un permis de boisson aux avocats Rancourt, Legault et St-Onge lors d'une activité spéciale
- 10.4 Diverses autorisations pour la tenue de la fête nationale, volet local
- 10.5 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. pour la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartier et de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 10.6 Diverses autorisations à GPS Promotions pour la tenue de leurs activités de compétition de tire de tracteurs
- 10.7 Protocole d'entente 2008 avec le Club de l'Âge d'or Nitro pour l'entretien ménager du centre communautaire de Nitro
- 10.8 Autorisation à la Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest, pour la tenue d'une marche à relais
- 10.9 Modification de l'annexe A du Règlement 144 pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation aux fins d'utilisation municipale ainsi qu'un emprunt de 2 525 375 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux afin de détailler le coût des travaux de réaménagement des locaux
- 10.10 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux de relocalisation de la guérite d'entrée au Parc régional des îles de Saint-Timothée

11. SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ URBANISME

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-16 pour le lot 866 (futur lot 866-2) sis au 711, rue Saint-Jean-Baptiste afin d'autoriser la création de deux nouveaux lots et réponse à cette demande

- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-20 pour le lot 131-141 sis au 98, rue des Muguets afin d'autoriser l'aménagement et le pourcentage d'occupation d'entrées charretières et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-21 pour le lot 3 246 587 sis aux 28 et 30, rue Parent afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-03-22 pour le lot 3 595 120 sis au 579, rue des Pionniers afin d'autoriser l'aménagement de chambres à louer dans la résidence et réponse à cette demande
- 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure 2008-04-23 pour le lot 131-167 sis au 11, rue Gaspard-Martineau afin d'autoriser l'implantation d'un futur bâtiment principal et réponse à cette demande
- 11.6 Autorisation au Bar l'Enjeu d'aménager un café-terrace sur la rue Victoria
- 12. **SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE – UNITÉ INGÉNIERIE**
 - 12.1 Acceptation des travaux d'entretien du passage à niveau de la rue Maden
- 13. **SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 13.1 Ententes de services de récupération de divers matériaux
 - 13.2 Protocole d'entente avec les Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière pour la gestion et la surveillance du site de dépôt de peinture, des matériaux secs et des huiles usées
 - 13.3 Contribution financière dans le cadre du projet d'étude sur l'herbe à poux
 - 13.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec de procéder à l'achat de sel de déglacage des chaussées
 - 13.5 Mandat à une firme de laboratoire pour la réalisation de caractérisations supplémentaires des sols sur des lots à proximité du port de Salaberry-de-Valleyfield
- 14. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
 - N/A
- 15. **APPELS D'OFFRES**
 - 15.1 Appel d'offres 2008-11 : Reconstruction de trottoirs et bordures de béton pour l'année 2008
- 16. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
 - N/A
- 17. **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
 - 17.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 143 concernant la division du territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en huit (8) districts électoraux
 - 17.2 Avis de motion pour un règlement modifiant certaines dispositions du Règlement 131 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2007-2008 – phase IV)
 - 17.3 Avis de motion pour un règlement modifiant certaines dispositions du Règlement 145 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V)
- 18. **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
 - 18.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement 146 pour emprunter la somme de 576 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V)
 - 18.2 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de drainage, de chaussée, de trottoir et tous les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19. **RÈGLEMENTS D'URBANISME**
 - 19.1 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 148 concernant le plan d'urbanisme
 - 19.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 149 concernant le lotissement
 - 19.3 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 150 concernant le zonage
 - 19.4 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 151 concernant la construction
 - 19.5 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme
 - 19.6 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 19.7 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble
20. **DIVERS**
- 20.1 Acceptation du dépôt des états financiers 2007 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
- 20.2 Résolution d'appui à l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du partage des effectifs entre différentes organisations policières
- 20.3 Représentation du conseil au 10^e anniversaire du Centre local de développement Beauharnois-Salaberry
- 20.4 Libération et autorisation de dépenses pour la mission pour les matières résiduelles domestiques au Japon
- 20.5 Participation à la Semaine de la municipalité
21. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
22. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2008-05-250 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 29 AVRIL 2008

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2008 et de la séance spéciale du 29 avril 2008 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 8 mai 2008 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2008 et de la séance spéciale du 29 avril 2008, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2008-05-251 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général requérant la nomination d'un nouveau membre au comité de développement économique ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Marie-Claude Côté, conseillère au développement, afin de siéger à titre de fonctionnaire au comité de développement économique.

ADOPTÉ

2008-05-252 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE, DU PLAN D'ACTION ET DES AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT la volonté municipale de se doter d'une politique familiale en vue de se rapprocher des besoins correspondant aux réalités quotidiennes des familles campivallensiennes ;

CONSIDÉRANT l'impact de toutes décisions et de tous projets du conseil sur la qualité de vie des familles ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources municipales afin d'offrir aux familles campivallensiennes un milieu de vie sain et agréable ;

VU la recommandation de la conseillère à la vie communautaire d'adopter la politique familiale et son plan d'action triennal ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique familiale, ainsi que son plan d'action triennal, telle que soumise en le document déposé devant ce conseil par la conseillère à la vie communautaire ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 131 900 \$ inscrit au rapport préparé par la conseillère à la vie communautaire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2008-05-253 VENTE DU LOT 1342-2 SITUÉ BOULEVARD DES ÉRABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À MORGUARD INDUSTRIAL PROPERTIES (1) INC. ET SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE MORGUARD (QUÉBEC) INC./MORGUARD HOLDINGS (QUÉBEC) INC.

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a signé une convention de cession, de prise en charge et de modification (la « Convention ») intervenue entre la Ville, Diageo Canada inc. et Morguard Investments Limited en date du 16 octobre 2006, à laquelle est annexée une offre d'achat signée entre Diageo Canada inc. et le Vendeur, tel qu'amendée par une modification à l'offre d'achat signée entre les mêmes parties le 11 juillet 2006 ;

ATTENDU QU'aux termes de cette Convention, la Ville s'est engagée à vendre l'emplacement situé en la ville de Salaberry-de-Valleyfield et composé du lot 1342-2 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois (la « Propriété ») à Morguard Investments Limited (ou à l'une des entités reliées ou gérées ou membres de son groupe) (l'« Acheteur ») ;

ATTENDU QU'avant l'acquisition formelle de la Propriété, l'Acheteur désire excaver des sols, placer, déposer et laisser sur la Propriété les sols résultant de cette excavation ainsi que le matériel nécessaire pour ce faire ;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où l'Acheteur ne peut conclure un bail avec Diageo Canada inc. à sa satisfaction le ou avant le 30 juin 2008, l'Acheteur désire que l'option d'achat exercée par ce dernier le 12 mai 2008 soit considérée n'avoir jamais été exercée. Dans un tel cas, l'Acheteur désire également se réserver le droit d'exercer à nouveau son option d'achat de la Propriété dans les délais prévus à la Convention ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la vente du lot 1342-2 situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron à Morguard Industrial Properties (1) inc. et Société de portefeuille Morguard (Québec) inc./Morguard Holdings (Quebec) inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à Morguard Industrial Properties (1) inc. et Société de portefeuille Morguard (Québec) inc./Morguard Holdings (Quebec) inc. le lot 1342-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie approximative de 83 019 mètres carrés, à 1,076 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 89 328,44 \$;

QU'avant l'acquisition formelle de la Propriété par l'Acheteur, la Ville permettra à l'Acheteur d'excaver les sols, de placer, déposer et laisser sur la Propriété les sols résultant de cette excavation ainsi que le matériel nécessaire pour ce faire étant entendu que dans l'éventualité où l'Acheteur ne peut acquérir la Propriété, l'Acheteur remettra en état la Propriété ;

QUE l'option d'achat en faveur de l'Acheteur créée aux termes de l'article 6 (a) de la Convention demeure pleinement en vigueur pour la partie des Terrains de la zone A (tel que ce terme est défini dans la Convention) ne faisant pas l'objet de l'avis d'exercice exercé par l'Acheteur le 12 mai 2008 et pour l'ensemble des Terrains de la zone B (tel que ce terme est défini dans la Convention) ;

QUE la vente de la Propriété par la Ville à l'Acheteur ne soit pas sujette à un droit de rétrocession en faveur de la Ville ;

QUE dans l'éventualité où l'Acheteur ne peut conclure un bail avec Diageo Canada inc. à la satisfaction de l'Acheteur le ou avant le 30 juin 2008, l'Acheteur devra transmettre un avis écrit à cet effet à la Ville. Sur réception par la Ville de cet avis, l'option d'achat de la Propriété sera considérée n'avoir jamais été exercée. Dans un tel cas, l'Acheteur se réserve le droit d'exercer à nouveau son option d'achat de la Propriété dans les délais prévus à la Convention ;

QUE la convention d'entente et de modification signée entre les parties le 16 octobre 2006 reflète ce nouveau montant d'acquisition ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par les acquéreurs ;

QUE le montant de ladite vente soit déposé dans le fonds industriel de la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, devant M^e Gilles Marois, notaire.

ADOPTÉ

2008-05-254 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS D'AVRIL 2008

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2008 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 7 mai 2008 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2008.

ADOPTÉ

2008-05-255 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Daniel Leclerc au poste de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Leclerc soit effective au plus tard le 2 juin 2008 ;

QUE la rémunération de M. Leclerc soit celle correspondant à la classe 3, échelon 4, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, soit 58 032 \$, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-05-256 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL À L'UNITÉ INGÉNIERIE AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un technicien en génie civil à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, poste laissé vacant à la suite de la retraite de M. Michel Joannette ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Marc-Alexandre Gendron au poste de technicien en génie civil à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Gendron soit effective à compter du 2 juin 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Gendron soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-05-257 NOMINATION AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie, poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Yves Gaumond ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Stéphane Forget au poste cadre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Forget soit effective autour du 23 juin 2008 ;

QUE la rémunération de M. Forget soit celle correspondant à la classe 3, échelon 3, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-05-258 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Robert Haworth au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Haworth à ce poste soit effective à compter du 21 mai 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Haworth soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-05-259 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Guy Éthier au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Éthier à ce poste soit effective à compter du 21 mai 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Éthier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-05-260 NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil municipal nomme M^{me} Johanne Perreault au poste cadre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines ;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Perreault à ce poste soit déterminée en fonction des besoins des services concernés

QUE la rémunération de M^{me} Perreault soit celle correspondant à la classe 2, échelon 4, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, soit 53 216,80 \$ par année, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-05-261 DÉCISION QUANT AU MAINTIEN EN POSTE DE L'EMPLOYÉ 6930

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général concernant le cas de l'employé 6930, contremaître à la voirie au Service de l'environnement et des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la suspension dudit contremaître entérinée par ce conseil, par sa résolution 2008-04-245 adoptée lors de la séance du 29 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT le dossier du contremaître et les motifs justifiant son congédiement contenus dans le rapport du directeur général ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

DE destituer de ses fonctions de contremaître à la voirie au Service de l'environnement et des travaux publics l'employé 6930, conformément à l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), et ce, rétroactivement au 22 avril 2008, date de la suspension sans solde, et de payer toutes sommes alors dues au contremaître à cette date.

ADOPTÉ

2008-05-262 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL DESROCHERS AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre formulée par M. Michel Desrochers avisant la municipalité de sa retraite au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Michel Desrochers au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 15 avril 2008 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Desrochers pour ses 30 années de loyaux services.

ADOPTÉ

2008-05-263 NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR EN CONSTRUCTION À L'UNITÉ URBANISME ET PERMIS AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un inspecteur en construction à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire, à la suite de la confirmation de M^{me} Nancy Derepentigny au poste de conseillère en aménagement ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Sylvain Tisseur au poste d'inspecteur en construction à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Tisseur soit effective autour du 2 juin 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Tisseur soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2008-05-264 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 115 AU MONTANT DE
3 832 538,24 \$**

La liste de comptes numéro 115 est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 115 pour lesquels les chèques suivants ont été émis :

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
44 302 à 44 321	3 832 538,24 \$
44323 à 44 324	
44 326 à 44 335	
44 337 à 44 369	
44 371 à 44 417	
44 419 à 44 420	
44 422 à 44 446	
44 448 à 44 740	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 14 MAI 2008

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 14 mai 2008 est déposé devant ce conseil.

**2008-05-265 AUTORISATION D'UN PERMIS DE BOISSON À L'ORDRE LOYAL DES MOOSE
LORS D'UN PIQUE-NIQUE ANNUEL**

VU la demande formulée par L'Ordre Loyal des Moose relative à la tenue d'un pique-nique dans le stationnement du parc Gagnier, le 20 juillet 2008 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise L'Ordre Loyal des Moose à tenir un pique-nique le 20 juillet 2008, de 11 h à 18 h, au parc Gagnier situé sur la rue Fabre ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 20 juillet 2008, entre 11 h et 18 h, aux conditions suivantes :

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le cabinet d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge à tenir une activité de type « 5 à 7 » au parc Sauvé dans le cadre des Mardis en musique, le 17 juin 2008, de 17 h à 23 h ;

QUE le conseil municipal autorise la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 17 juin 2008, entre 17 h et 23 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2008-05-268 DIVERSES AUTORISATIONS LORS DE LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE, VOLET LOCAL

VU la demande formulée par le Comité des Fêtes de la Saint-Jean relative à la tenue de diverses activités dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, les 23 et 24 juin 2008 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue des activités locales mentionnées ci-après selon la programmation élaborée en collaboration avec Valspec inc., Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield, la Société Saint-Jean-Baptiste, secteur Saint-Timothée et la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield :

- utilisation du parc Quatre-Saisons (sous-sol de l'église Saint-Pie-X en cas de pluie), le 23 juin 2008, de 8 h à minuit : animation pour les jeunes, spectacle en soirée et feu de joie, concours de pavoisement de maisons dans le secteur Grande-Île et parade de bicyclettes selon le trajet suivant : rue Gosselin, rue Boulanger, avenue Lecompte et rue Gosselin ;
- utilisation du Centre sportif et culturel de Saint-Timothée et du terrain adjacent au Centre sportif, le 23 juin 2008 : souper, soirée folklorique, feu de joie ;
- fermeture du site et du stationnement du parc Sauvé, le 23 juin 2008, de 15 h à 1 h, et le 24 juin 2008, de 17 h à minuit ;

QUE la Ville autorise la tenue du défilé de la Saint-Jean, le 24 juin 2008, dans les diverses rues de la municipalité et approuve le parcours proposé par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

QUE la Ville autorise la tenue du traditionnel feu d'artifice, le 24 juin 2008, à 22 h, sur une barge au centre de la baie Saint-François ;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2008 : 23 h ;
- parc Sauvé, le 23 juin 2008 : 1 h ;
- parc Sauvé, le 24 juin 2008 : 1 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur les sites de ces activités, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, aux endroits suivants :
 - . parc Sauvé, le 23 juin 2008 : 18 h à 1 h ;
 - . parc Quatre-Saisons, le 24 juin 2008 : 15 h à minuit ;
 - . Centre sportif et culturel de Saint-Timothée, le 23 juin 2008 : 17 h à 1 h ;
 - . parc Sauvé, le 24 juin 2008 : 18 h à 1 h ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2008-05-269

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC. POUR LA GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE, DES PATAUGEOIRES DE QUARTIER ET DE LA PLAGE DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite confier à un organisme du milieu la gestion et l'opération de la piscine municipale et des cinq (5) pataugeoires localisées sur son territoire ainsi que la surveillance de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

ATTENDU QUE cette délégation de gestion existe depuis bientôt douze (12) ans pour la piscine et les pataugeoires et que c'est une formule gagnante ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartier et de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. relatif à la gestion reliée aux installations aquatiques de la piscine municipale (parc Delpha-Sauvé) et des cinq (5) pataugeoires de quartier (parcs Gagnier, Léger, Bélanger, Lionel-Groulx et Bellerive), ainsi qu'à la gestion reliée à surveillance de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 15 mai au 15 octobre 2008, au coût de 181 080 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-05-270 DIVERSES AUTORISATIONS À GPS PROMOTIONS POUR LA TENUE DE SON ACTIVITÉ DE COMPÉTITION DE TIRE DE TRACTEURS

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme GPS Promotions et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue de son activité de compétition de tire de tracteurs, les 26 et 27 juillet 2008 ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme GPS Promotions à tenir la deuxième édition de compétition de tire de tracteurs sur le terrain vacant situé sur le côté sud du boulevard Mgr-Langlois et au nord du 189 de la rue des Bétonnières, les 26 et 27 juillet 2008 ;

QUE la Ville conclue un protocole d'entente avec l'organisme GPS Promotions relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue de son activité de compétition de tire de tracteurs, les 26 et 27 juillet 2008 ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 26 juillet 2008, entre 7 h et 23 h, et le 27 juillet 2008, entre 7 h et 17 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée de l'activité ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-05-271 PROTOCOLE D'ENTENTE 2008 AVEC LE CLUB DE L'ÂGE D'OR NITRO POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE NITRO

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Club de l'âge d'or Nitro et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien ménager du centre communautaire de Nitro ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Club de l'âge d'or Nitro relatif à l'entretien ménager du centre communautaire de Nitro, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, au coût de 1 300 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-05-272 AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, SECTION SUD-OUEST, POUR LA TENUE D'UNE MARCHÉ À RELAIS

ATTENDU QUE l'organisme Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest désire tenir une marche à relais au parc Marcil, les 7 et 8 juin 2008 ;

ATTENDU QUE l'organisation de cette activité touche de près ou de loin plusieurs citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le succès de la première édition qui avait attiré 250 participants et permis d'amasser un montant de 40 600 \$;

CONSIDÉRANT l'envergure nationale de cette activité qui sera organisée dans plus de soixante (60) villes à travers la province entre le 15 mai et le 15 juin 2008 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de l'activité *Relais pour la vie* organisée par la Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest qui se tiendra au parc Marcil, les 7 et 8 juin 2008.

ADOPTÉ

2008-05-273 MODIFICATION DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT 144 POUR POURVOIR À L'ACQUISITION DE CERTAINS BÂTIMENTS ET POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AUX FINS D'UTILISATION MUNICIPALE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 525 375 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX AFIN DE DÉTAILLER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement 144 intitulé « Règlement pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation aux fins d'utilisation municipale ainsi qu'un emprunt de 2 525 375 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux » afin d'y inclure le détail du coût des travaux de réaménagement des locaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie l'annexe B du Règlement 144 intitulé « Règlement pour pourvoir à l'acquisition de certains bâtiments et pour décréter des travaux de rénovation aux fins d'utilisation municipale ainsi qu'un emprunt de 2 525 375 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux » afin d'y inclure le détail du coût des travaux de réaménagement des locaux.

ADOPTÉ

2008-05-274 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RELOCALISATION DE LA GUÉRITE D'ENTRÉE AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour effectuer la surveillance des travaux de relocalisation de la guérite d'entrée ouest au Parc régional des îles de Saint-Timothée dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu d'Hydro-Québec ;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour effectuer la surveillance des travaux reliés à la relocalisation de la guérite d'entrée ouest au Parc régional des îles de Saint-Timothée pour le bouclage cyclable du bassin de Saint-Timothée, dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu d'Hydro-Québec, pour un montant de 4 390 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 9 mai 2008.

ADOPTÉ

2008-05-275 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-16 POUR LE LOT 866 (FUTUR LOT 866-2) SIS AU 711, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX LOTS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

M^{me} Francine Barrette remercie le conseil municipal de la décision de refuser la dérogation mineure telle que présentée par le requérant.

ATTENDU QUE M. Michel Daoust a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 866 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande de dérogation mineure 2008-03-16 pour le lot 866 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Michel Daoust, concernant l'immeuble sis au 711, rue Saint-Jean-Baptiste, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant la création de deux nouveaux lots (lots 866-1 et 866-2) à même le lot existant 866, avec un frontage de 14,48 mètres pour le lot projeté 866-2, alors que le Règlement 1098 concernant le lotissement de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prévoit un frontage minimal de 16 mètres.

ADOPTÉ

2008-05-276 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-20 POUR LE LOT 131-141 SIS AU 98, RUE DES MUGUETS AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES CHARRETIÈRES ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Roby Lynch a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 131-141 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande de dérogation mineure 2008-03-20 pour le lot 131-141 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Roby Lynch, concernant l'immeuble sis au 98, rue des Muguets, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant :

- l'aménagement de trois (3) entrées charretières, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield limite le nombre d'entrées à deux (2) sur le même côté de rue ;
- que ces entrées charretières occupent une largeur de 55 % du frontage du terrain et soient séparées les unes des autres par des bandes paysagées de 5 mètres, alors que le Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield limite le pourcentage à 40 % et prescrit une distance d'au moins 6 mètres entre les entrées.

ADOPTÉ

2008-05-277 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-21 POUR LE LOT 3 246 587 SIS AUX 28 ET 30, RUE PARENT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Marcel Gougeon, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Dany Tremblay, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-03-21 pour le lot 3 246 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^e Marcel Gougeon, notaire, pour et au nom de M. Dany Tremblay, concernant l'immeuble sis aux 28-30, rue Parent, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge de recul de 3,88 mètres, alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 6 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-05-278

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-03-22 POUR LE LOT 3 595 120 SIS AU 579, RUE DES PIONNIERS AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE CHAMBRES À LOUER DANS LA RÉSIDENCE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Benoît Pouchet a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-03-22 pour le lot 3 595 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Benoît Pouchet, sis au 579, rue des Pionniers, secteur Grande-Île, pour l'aménagement de six (6) chambres à louer dans la résidence, alors que l'article 3.10.2.1 du Règlement 159-1989 concernant le zonage de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île ne permet que la location de deux (2) chambres comme usage complémentaire de type domestique, aux conditions suivantes :

- un maximum de huit (8) pensionnaires peuvent être hébergés dans la maison ;
- l'hébergement doit être de type familial, les propriétaires de la maison doivent résider sur place et une personne responsable doit, en tout temps, être présente dans l'immeuble ;
- les chambres ne contiennent pas d'appareils de cuisson ;

- aucune chambre pour pensionnaire n'est aménagée au sous-sol, sauf si elle est conforme aux normes de salubrité et de sécurité du règlement de construction de la municipalité en vigueur ;
- des extincteurs portatifs, en bon état de fonctionnement, sont accessibles à chaque niveau de plancher où logent les pensionnaires ;
- des avertisseurs de fumée, régulièrement vérifiés pour s'assurer de leur bon fonctionnement, sont installés dans chaque chambre à coucher et dans les aires communes ;
- des unités d'éclairage d'urgence sont installées à chaque niveau de plancher pour signaler les issues et voies d'accès aux issues ;
- des panneaux « SORTIE » réglementaires sont installés où il est nécessaire de signaler des issues et voies d'accès aux issues ;
- une sortie donnant directement à l'extérieur est aménagée à chaque niveau de plancher du bâtiment occupé par des pensionnaires ;
- les surfaces intérieures des murs et des plafonds ne doivent pas avoir un indice de propagation de la flamme supérieur à 150 ;
- un certificat d'occupation est obligatoire ;
- aucun espace de stationnement supplémentaire n'est aménagé pour les pensionnaires.

ADOPTÉ

2008-05-279

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-04-23 POUR LE LOT 131-167 SIS AU 11, RUE GASPARD-MARTINEAU AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN FUTUR BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Roby Lynch a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 131-167 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure 2008-04-23 pour le lot 131-167 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Roby Lynch, concernant l'immeuble sis au 11, rue Gaspard-Martineau, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un futur bâtiment principal avec une marge de recul de 5,40 mètres (marge avant secondaire), alors que l'article 500 du Règlement 1099 concernant le zonage de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield prescrit une marge de recul minimale de 6 mètres dans cette zone.

ADOPTÉ

2008-05-280 AUTORISATION AU BAR L'ENJEU D'AMÉNAGER UN CAFÉ-TERRASSE SUR LA RUE VICTORIA

VU la demande formulée par M. Jean-François Gendron, président de la compagnie 9059-2189 Québec inc., relative à l'aménagement d'une terrasse extérieure pour la période estivale, pour le Bar l'Enjeu ;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Urbanisme et Permis au Service de la gestion du territoire relative à l'autorisation de l'aménagement d'un café-terrasse pour le Bar l'Enjeu (9059-2189 Québec inc.) sur le trottoir, face au 173, rue Victoria ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guy Leclair,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la compagnie 9059-2189 Québec inc. (Bar l'Enjeu) à aménager un café-terrasse sur le trottoir face à son bar, selon l'esquisse préparée par Chantal Déry en date de mars 2001, pour la période du 1^{er} mai au 15 septembre 2008, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- lieu d'activité délimité ;
- aucune implantation de structure permanente ;
- aucune musique extérieure ni animation ;
- respect d'un passage piétonnier de 1,5 mètre ;
- prohibition de préparation de repas sur le trottoir ;
- entretien régulier des lieux ;
- heures d'ouverture et d'utilisation de 11 h à 1 h ;

QU'un montant de 500 \$ soit exigé à titre de redevance pour l'utilisation de la propriété municipale.

ADOPTÉ

2008-05-281 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE MADEN

ATTENDU QUE le Canadien National informe la municipalité que la réfection du passage à niveau de la rue Maden devient nécessaire ;

ATTENDU QUE des travaux majeurs impliquant le remplacement des rails et la surface de croisement sont prévus pour l'été 2008 ;

ATTENDU QUE les coûts de ces travaux estimés à 59 750 \$, taxes en sus, doivent être défrayés par la municipalité ;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'accepter le paiement desdits travaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Guy Leclair,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte les travaux de réfection du passage à niveau, au point milliaire 41.48, de la rue Maden effectués par le Canadien National (CN), pour un montant approximatif de 59 750 \$, taxes en sus, selon l'estimation préparée par le CN en date du 28 mars 2008 ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 33 000 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2008-05-282 ENTENTES DE SERVICES DE RÉCUPÉRATION DE DIVERS MATÉRIAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'ententes de services de récupération de divers matériaux à intervenir entre la compagnie Peintures récupérées du Québec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre de la récupération des huiles usagées, des produits inorganiques, des lampes fluocompactes et tubes fluorescents et de la peinture usagée ;

ATTENDU QUE les coûts de disposition et de fourniture de matériel ainsi que les coûts pour la formation des employés dans le cadre de la surveillance du site de dépôt de ces divers matériaux sont assumés par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics relative à la signature desdites ententes ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue les ententes de services mentionnées ci-après avec la compagnie Peintures récupérées du Québec inc. dans le cadre de la récupération de divers matériaux au site de dépôt, à savoir :

- entente concernant les huiles usagées, les filtres usagés et les contenants d'huile ou de fluide ;
- entente concernant les produits inorganiques (acide, oxydant, pesticide) ;
- entente concernant les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents ;
- entente concernant la peinture usagée ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes précitées.

ADOPTÉ

2008-05-283 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES PARTENAIRES POUR LA REVITALISATION DES ANCIENS QUARTIERS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU SITE DE DÉPÔT DE PEINTURE, DES MATÉRIAUX SECS ET DES HUILES USÉES

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide financière pour la gestion et la surveillance du site de dépôt de peinture, de matériaux secs et d'huiles usées, le cas échéant ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux relative à la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) relatif à l'octroi d'une aide financière de 6 708 \$ dans le cadre de la gestion et la surveillance du site de dépôt de peinture, de matériaux secs et d'huiles usées, le cas échéant, pour la période du 3 mai au 1^{er} novembre 2008 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2008-05-284 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉTUDE SUR L'HERBE À POUX

ATTENDU QU'en début d'année 2006, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a été sollicitée pour participer conjointement avec la Table québécoise sur l'herbe à poux dans le cadre d'un projet de démonstration de l'efficacité de l'intervention concertée sur l'herbe à poux pour l'amélioration de la qualité de vie des campivallensiens allergiques ;

ATTENDU QU'à la suite de changements administratifs et départs de personnel cadre, la municipalité a délégué plusieurs responsabilités municipales à l'organisme Crivert inc. qui est maintenant un grand partenaire municipal ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder au versement d'une aide financière à cet organisme dans le cadre de ce projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie une aide financière de 8 110 \$ à l'organisme Crivert inc. dans le cadre du projet de démonstration de l'efficacité de l'intervention concertée sur l'herbe à poux pour l'amélioration de la qualité de vie des campivallensiens allergiques et ainsi aider tous les intervenants à œuvrer au comité de mobilisation communautaire.

ADOPTÉ

2008-05-285 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DE PROCÉDER À L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium ;

VU l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium selon les quantités nécessaires pour ses activités ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013 ;

QUE la Ville s'engage, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Ville s'engage, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'identification et le cahier des charges que lui transmettra annuellement l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année ;

QUE, pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville devra faire parvenir une résolution du conseil à cet effet trente (30) jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel ;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes, ledit taux étant fixé annuellement et étant inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2008-05-286

MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION SUPPLÉMENTAIRE DES SOLS SUR DES LOTS À PROXIMITÉ DU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Eau et Environnement au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale supplémentaire des sols de remblai sur des lots adjacents au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU l'offre de service de la firme de laboratoire A.B.S. Environnement inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire A.B.S. Environnement inc. pour une étude de caractérisation environnementale complémentaire sur le terrain situé au 938, boulevard Gérard-Cadieux, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 5 décembre 2007, pour un montant forfaitaire de 2 525 \$, taxes en sus ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 2 725 \$ inscrit au rapport préparé par le coordonateur à l'unité Eau et Environnement au Service de la gestion du territoire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2008-05-287 APPEL D'OFFRES 2008-11 : RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES EN BÉTON POUR L'ANNÉE 2008

Suite à l'appel d'offres 2008-11 relatif à la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton pour l'année 2008, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Environnement routier NRJ inc.	76 427,66 \$
Bordure et Trottoir RSF	78 843,19 \$
Excavation A.M. Itée	85 169,83 \$
Asphalte Trudeau Itée	117 048,07 \$
Ali Excavation inc.	121 507,63 \$
Ciments Lavallée Itée	123 948,04 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Environnement routier NRJ inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Environnement routier NRJ inc. un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton pour l'année 2008, pour un montant de 76 427,66 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2008-11.

ADOPTÉ

2008-05-288 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 143 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 143 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 143 concernant la division du territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en huit (8) districts électoraux.

ADOPTÉ

A-2008-05-017 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 131 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2007-2008 – PHASE IV)

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant certaines dispositions du Règlement 131 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2007-2008 – phase IV).

A-2008-05-018 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 145 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2008-2009 – PHASE V)

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant certaines dispositions du Règlement 145 sur la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008-2009 – phase V).

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT 146 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 576 000 \$ AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2008 2009 – PHASE V)

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 2 avril 2008, pour le Règlement 146 pour emprunter la somme de 576 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2008 2009 – phase V)

A-2008-05-019 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE DRAINAGE, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIR ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES DANS LES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST, AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de drainage, de chaussée, de trottoir et tous les travaux connexes dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2008-05-289 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 148
CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 148 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 148 concernant le plan d'urbanisme.

ADOPTÉ

**2008-05-290 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 149
CONCERNANT LE LOTISSEMENT**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 149 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 149 concernant le lotissement.

ADOPTÉ

**2008-05-291 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 150
CONCERNANT LE ZONAGE**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 150 concernant le zonage.

ADOPTÉ

**2008-05-292 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 151
CONCERNANT LA CONSTRUCTION**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 151 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 151 concernant la construction.

ADOPTÉ

**2008-05-293 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 152
CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 152 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ

**2008-05-294 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 153
CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 153 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ

**2008-05-295 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 154
CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 154 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble.

ADOPTÉ

**2008-05-296 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2007 DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte le dépôt des états financiers 2007 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield tels que présentés ;

QU'un montant de 1 154 \$ soit versé à l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour compléter l'année 2007.

ADOPTÉ

**2008-05-297 RÉOLUTION D'APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DANS LE
CADRE DU PARTAGE DES EFFECTIFS ENTRE DIFFÉRENTES
ORGANISATIONS POLICIÈRES**

ATTENDU QUE la sécurité publique occupe une grande importance parmi les préoccupations des élus municipaux partout au Québec ;

2008-05-300 PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire promouvoir auprès de ses citoyens l'événement de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2008 sur le thème *Ma municipalité, une porte ouverte sur mon milieu de vie* ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à la 20^e édition de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2008 sur le thème *Ma municipalité, une porte ouverte sur mon milieu de vie* organisée par le ministère des Affaires municipales et des Régions, de concert avec la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec, par l'organisation d'activités afin de promouvoir la démocratie municipale et favoriser le maintien d'un milieu où il fait bon vivre.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Félicitations adressées aux membres du conseil pour l'adoption de la politique familiale et demande d'information à l'effet de connaître quand la population sera informée de son adoption et de savoir à quel moment les budgets alloués de 131 900 \$ seront disponibles pour la réalisation des activités prévues à la politique.
- Demande d'information à l'effet de connaître si la présence du maire au Japon relative au point 20.4 de l'ordre du jour est en lien avec la mise en place d'une collecte de déchets verts sur le territoire de la Ville au cours de l'année 2008.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2008-05-301 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 32, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 20 mai 2008.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier